Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 4

Artikel: Tableau des écoles militaires fédérales et cours de répétition en 1860
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-329082

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

réserver, en arrière d'une grande enceinte destinée à être défendue par une armée active, des emplacements assez larges pour que cette prescription hygiénique puisse être observée. Le plus grave de tous les dangers auquel une armée occupant une position permanente puisse être soumise, est celui qui résulte de l'accumulation des troupes, de l'insalubrité ou de l'exiguïté des camps. *(A suivre.)*

TABLEAU DES ÉCOLES MILITAIRES FÉDÉRALES ET COURS DE RÉPÉTITION EN 1860.

I. GÉNIE.

A. Ecoles des recrues.

Ecole de recrues de sapeurs de tous les cantons respectifs, du 15 juillet au 25 août, à Thoune.

Ecoles de recrues de pontonniers de tous les cantons respectifs, du 13 mars au 23 juin, à Brugg.

B. Cours de répétition.

Elite. — Compagnie de sapeurs n° 2 de Zurich, du 27 août au 8 septembre, à Thoune — n° 4 de Berne (école centrale); n° 5 de Berne (rassemblement); — n° 6 du Tessin, du 10 au 21 avril, à Bellinzone.

Compagnie de pontonniers n° 2 d'Argovie (rassemblement); — n° 3 de Berne, du 23 juillet au 3 août, à Brugg.

Réserve. — Compagnie de sapeurs n° 8 de Berne, du 3 au 8 septembre, à Thoune; — n° 10 d'Argovie (école centrale); — n° 11 du Tessin, du 16 au 21 avril, à Bellinzone; — n° 12 de Vaud, du 3 au 8 septembre, à Thoune.

Compagnie de pontonniers n° 4 de Zurich (école centrale); — n° 6 d'Argovie, du 29 juillet au 3 août, à Brugg.

II. ARTILLERIE.

A. Ecoles de recrues.

Recrues de Zurich, Lucerne, Appenzell R.-Ex. et Thurgovie, du 18 mars au 28 avril, à Zurich; — de Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, du 13 mai au 30 juin, à Thoune; — de Fribourg, Vaud, Neuchâtel et Genève, du 24 juin au 4 août, à Bière.

Recrues du train de parc de tous les cantons, du 1er juillet au 4 août, à Thoune.

Recrues de toutes les compagnies de parc et des batteries de montagne, du 12 août au 22 septembre, à Lucerne; — Soleure, St-Gall, Argovie et Tessin, du 26 août au 6 octobre, à Arau.

B. Cours de répétition.

Elite. — Batterie d'obusiers de 24 liv. n° 2 de Berne, du 11 au 12 avril, à Thoune.

Batterie de canons de 12 liv. n° 4 de Zurich, du 1er au 12 mai, à Zurich; — de 12 n° 6 de Berne, du 13 au 24 août, à Arau; — de 12 n° 8 de St-Gall (rassemblement); — de 6 n° 10 de Zurich, du 1er au 12 mai, à Zurich; — de 6 n° 12 de Lucerne, du 13 au 24 août, à Arau; — de 6 n° 14 de Soleure, du 11 au 22 avril, à Thoune; — de 6 n° 16 d'Appenzell R.-Ex., du 1er au 12 mai, à Zurich; — de 6 n° 18 d'Argovie, du 13 au 24 août, à Arau; — de 6 n° 20 de Thurgovie (rassemblement); — de 6 n° 22 de

Vaud, du 7 au 18 août, à Bière; — de 6 nº 24 de Neuchâtel (rassemblement); — de montagne nº 26 des Grisons, du 24 septembre au 5 octobre, à Coire; — de fusées nº 28 de Zurich, du 14 au 25 mai, à Zurich; — Id. nº 30 d'Argovie, du 14 au 25 mai, à Zurich.

Compagnies de position nº 32 de Zurich, du 11 au 22 juin, à Luziensteig; — nº 34 de Vaud, du 2 au 13 septembre, à St-Maurice; — de parc nº 36 de Berne, du 20 au 31 août, à Bière; — nº 38 de St-Gall, du 9 au 20 octobre, à Arau; — nº 40 de Vaud, du 20 au 31 août, à Bière.

Train de parc de l'élite des cantons de Berne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, du 20 au 31 août, à Bière.

Train de parc de la réserve des cantons de Zurich, Glaris, Zug, Fribourg, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzell R.-I., St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie et Tessin, du 9 au 20 octobre, à Arau.

Réserve. — Batterie de 8 liv. nº 42 de Lucerne, du 4 au 9 août, à Lucerne; — de 6 nº 44 de Berne, du 25 au 30 avril, à Thoune; — de 6 nº 46 de Berne, du 25 au 30 avril, à Thoune; — de 6 nº 48 de St-Gall, du 21 au 26 septembre, à St-Gall; — de 6 nº 50 de Vaud, du 7 au 18 août, à Bière; — de 6 nº 52 de Neuchâtel, du 7 au 18 août, à Bière; — de montagne nº 54 des Grisons, du 30 septembre au 5 octobre, à Coire; — de fusées nº 56 de Zurich, du 20 au 25 mai, à Zurich; — Id. nº 58 d'Argovie, du 20 au 25 mai, à Zurich.

Compagnie de position nº 60 de Zurich, du 17 au 22 juin, à Luziensteig; — nº 62 de Fribourg, du 15 au 20 septembre, à St-Maurice; — nº 64 de Bâle-Campagne, du 25 au 30 juin, à Luziensteig; — nº 66 d'Argovie, du 25 au 30 juin, à Luziensteig; — de parc nº 70 de Zurich, du 22 au 27 octobre, à Arau; — nº 72 de Lucerne, du 22 au 27 octobre, à Arau; — nº 74 d'Argovie, du 22 au 27 octobre, à Arau.

Train de parc de la réserve des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Schwytz, Glaris, Zug, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffouse, Appenzell R.-Ex., St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie et Tessin, du 22 au 27 octobre, à Arau.

III. CAVALERIE.

A. Ecoles de recrues.

Recrues de dragons de Zurich, Thurgovie et St-Gall, du 18 mars au 28 avril, à Winterthour; — de dragons et de guides de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Genève, du 7 mai au 16 juin, à Bière; — guides de Schwytz, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Grisons et Tessin, du 6 mai au 16 juin, à St-Gall; — dragons de Lucerne, Soleure, Argovie et Schaffouse, du 24 juin au 4 août, à Arau; — dragons et guides de Berne, du 29 juillet au 8 septembre, à Thoune.

B. Cours de remontes.

Remontes de Zurich, Thurgovie et St-Gall, du 19 au 28 avril, à Winterthour; — de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Genève, du 7 au 16 juin, à Bière; — de Schwytz, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Grisons et Tessin, du 7 au 16 juin, à St-Gall; — de Lucerne, Soleure, Argovie et Schaffouse, du 26 juillet au 4 août, à Arau; — de Berne, du 30 août au 8 septembre, à Thoune.

C. Cours de répétition.

Elite. — Compagnies de dragons nº 1 de Schaffouse (école centrale); — nº 2 de Berne (rassemblement); — nº 3 de Zurich, du 17 au 23 juin, à St-Gall; — nº 4 de St-Gall (rassemblement); — nº 5 de Fribourg, du 18 au 24 mars, à Thoune; — nº 6

de Fribourg, du 23 au 29 septembre, à Thoune; — n° 7 de Vaud, du 23 au 29 septembre, à Thoune; — n° 8 de Soleure, du 5 au 11 août, à Arau; — n° 9 de St-Gall, du 17 au 23 juin, à St-Gall; — n° 10 de Berne (rassemblement); — n° 11 de Berne, du 18 au 24 mars, à Thoune; — n° 12 de Zurich (rassemblement); — n° 13 de Berne, du 25 au 31 mars, à Thoune; — n° 14 de Thurgovie, du 29 avril au 5 mai, à Winterthour; — n° 15 de Vaud, du 17 au 23 juin, à Bière; — n° 16 d'Argovie, du 5 au 11 août, à Arau; — n° 17 de Vaud, du 17 au 23 juin, à Bière; — n° 18 d'Argovie (école centrale); — n° 19 de Zurich, du 29 avril au 5 mai, à Winterthour; — n° 20 de Lucerne, du 23 au 29 septembre, à Thoune; — n° 21 de Berne, du 25 au 31 mars, à Thoune; — n° 22 de Berne, du 25 au 31 mars, à Thoune; — n° 34 de Vaud, du 23 au 29 septembre, à Thoune; — n° 35 de Vaud, du 17 au 23 juin, à Bière.

Compagnies de guides n° 1 de Berne (rassemblement); — n° 2 de Schwytz (école centrale); — n° 3 de Bâle-Ville, du 9 au 12 juillet, à Bâle; — n° 4 de Bâle-Campagne, du 9 au 12 juillet, à Bâle; — n° 5 des Grisons, du 4 au 7 juillet, à Coire; — n° 6 de Neuchâtel, du 20 au 23 juin, à Colombier; — n° 7 de Genève, du 20 au 23 juin, à Colombier; — n° 8 du Tessin, du 27 au 30 juin, à Bellinzone.

Réserve. — La fixation des jours d'exercice pour la cavalerie de la réserve est laissée aux cantons.

IV. CARABINIERS.

A. Ecoles de recrues.

Recrues de Berne, des deux Unterwalden, Fribourg et Argovie, du 18 mars au 14 avril, à Thoune.

Cours spécial pour les apirants officiers de 2me classe, du 15 au 28 avril, à Thoune.

Recrues de Fribourg, Vaud, Valais et Neuchâtel, du 29 avril au 25 mai, à Moudon; — de Zurich, Zug, Bâle-Campagne et Thurgovie, du 1er au 28 juillet, à Winterthour; — de Glaris, Appenzell R.-Ex., St-Gall, Grisons et Tessin, du 29 juillet au 25 août, à Luziensteig; — de Lucerne, Uri et Schwytz, du 9 septembre au 6 octobre, à Lucerne.

B. Cours de répétition.

Elite. — Compagnie n° 2 de Zurich, du 17 au 28 juillet, à Winterthour; — n° 4 de Berne (rassemblement); — n° 6 d'Uri (rassemblement); — n° 8 de Vaud, du 16 au 25 mai, à Moudon; — n° 10 de Vaud, du 5 au 16 juin, à Moudon; — n° 12 de Glaris, du 20 au 28 juillet, à Winterthour; — n° 14 de Neuchâtel, du 19 au 30 juin, à Colombier; — n° 16 des Grisons, du 14 au 25 août, à Luziensteig; — n° 18 d'Appenzell R.-Ex., du 2 au 13 octobre, à Bühler; — n° 20 d'Appenzell R.-Ex. (rassemblement); — n° 22 de Zurich, du 14 au 23 juin, à Zug; — n° 24 d'Obwalden (rassemblement); n° 26 de Thurgovie, du 30 août au 8 septembre, à Winterthour; — n° 28 de Zug, du 12 au 23 juin, à Zug; — n° 30 de Vaud (école centrale); — n° 32 de Berne (école centrale); — n° 34 de Lucerne, du 25 septembre au 6 octobre, à Lucerne; — n° 36 des Grisons, du 14 au 25 août, à Luziensteig; — n° 38 d'Argovie, du 5 au 16 juin, à Arau; — n° 40 d'Argovie (rassemblement); — n° 42 de Schwytz (rassemblement); — n° 44 Tessin, du 12 au 23 juin, à Bellinzone.

Réserve. — Compagnie n° 46 de Zurich, du 3 au 8 septembre, à Winterthour; — n° 48 de Berne, du 23 au 28 avril à Thoune; — n° 50 de Berne, du 23 au 28 avril, à Thoune; — n° 52 de Glaris, du 20 au 25 août, à Glaris; — n° 54 d'Appenzell R.-Ex., du 9 au 13 octobre, à Bühler; — n° 56 des Grisons, du 21 au 25 août, à Lu-

ziensteig; — n° 58 d'Argovie, du 11 au 16 juin, à Arau; — n° 60 du Tessin, du 12 au 23 juin, à Bellinzone; — n° 62 de Vaud, du 5 au 16 juin, à Moudon; — n° 64 de Neuchâtel, du 19 au 30 juin, à Colombier; — n° 66 de Lucerne, du 1er au 6 octobre, à Lucerne; — n° 68 d'Obwalden, du 1er au 6 octobre, à Lucerne; — n° 70 de Zug, du 19 au 23 juin, à Zug; — n° 74 de Zurich, du 3 au 8 septembre, à Winterthour; n° 76 de Vaud, du 16 au 25 mai, à Moudon.

V. COURS DU COMMISSARIAT ET COURS SANITAIRES.

I. Cours du commissariat, du 1er au 14 mars, à Thoune.

II. Cours sanitaires :

1° Pour médecins et économes (cours allemand), du 9 au 22 septembre, à Lucerne; — 2° pour médecins et économes (cours français), du 17 au 30 juin, à Thoune; — 3° pour fraters et infirmiers (cours allemand), du 15 juillet au 4 août, à Thoune; — 4° Idem, du 18 mars au 7 avril, à Zurich; — 5° Idem, du 8 au 28 avril, à Zurich; — 6° pour infirmiers, du 2 au 22 septembre, à Lucerne; — 7° pour fraters et infirmiers (français), du 25 mars au 14 avril, à Thoune.

VI. ÉCOLE DES INSTRUCTEURS.

Du 4 au 31 mars, à Bâle. — *A*. Cours d'aspirants, du 4 au 21 mars. — *B*. Cours de répétition, du 11 au 31 mars.

VII. ÉCOLE MILITAIRE CENTRALE.

Du 29 avril au 30 juin, à Thoune.

La seconde partie, l'école d'application, sera fréquentée par les corps suivants :

Génie. — Compagnie de sapeurs n° 4 de Berne (élite); — n° 10 d'Argovie (réserve); — de pontonniers n° 4 de Zurich (réserve).

Artillerie. — Un détachement de cadres de tous les cantons. La troupe de l'école des recrues de la même époque.

Cavalerie. — Compagnie de guides n° 2 de Schwytz (élite); — de dragons n° 1 de Schaffouse (élite); — n° 18 d'Argovie (élite).

Carabiniers. — Compagnie n° 30 de Vaud (élite); — n° 32 de Berne (élite).

Infanterie. — 1 bataillon réduit du Tessin; — 1 de Schwytz; — 1 de Zurich; — 1 demi d'Argovie; — 1 formé de 2 compagnies isolées de Schaffouse et d'une compagnie isolée d'Appenzell R.-Ex.

VIII. RECONNAISSANCE DES OFFICIERS DE L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Place de réunion : *Ragatz*. Commencement, 12 juillet.

IX. RASSEMBLEMENT DE TROUPES.

Aux environs de Brugg, du 27 août au 16 septembre.

Génie. — Compagnie de sapeurs n° 5 de Berne (élite); — de pontonniers n° 2 d'Argovie (élite).

Artillerie. — Batterie de 12 liv. n° 8 de St-Gall (élite); — de 6 n° 20 de Thurgovie (élite); — de 6 n° 24 de Neuchâtel (élite).

Cavalerie. — Compagnie de guides n° 1 de Berne (élite); — de dragons n° 2 de Berne (élite); — n° 4 de St-Gall (élite); — n° 10 de Berne (élite); — n° 12 de Zurich (élite).

Carabiniers. — Compagnie n° 4 de Berne (élite); — n° 6 d'Uri (élite); — n° 20 d'Ap-

penzell R.-Ex. (élite); — n° 24 d'Obwalden (élite); — n° 40 d'Argovie (élite); — n° 42 de Schwytz (élite).

Infanterie. — 2 bataillons d'Argovie; — 2 de Berne; — 1 de Zurich; — 1 de Lucerne; — 1 de St-Gall; — 1 de Bâle-Campagne.

Ensuite de remarques obligeantes d'un officier supérieur, je crois devoir préciser mieux que je ne l'ai fait deux points de ma *Note sur le calcul des vitesses initiales.*

Le vent est rapporté au diamètre *moyen* du boulet et non pas à la grande lunette de réception. — La longueur du canon type de 20 calibres est égale à 20 fois le diamètre (ou le calibre) *de l'âme.* En sorte qu'il faut, dans chaque cas particulier, ramener la longueur du canon donné à avoir 20 fois *ce diamètre.*

F. B.

Les essais des nouveaux uniformes pour les troupes fédérales auront lieu très prochainement sur des détachements de 20 hommes, appelés aux écoles d'instruction de Berne, Lausanne, Genève, Zurich, St-Gall et Thoune. Ces essais se répéteront encore à Thoune sur des recrues d'armes spéciales.

Le Conseil fédéral a nommé une commission pour surveiller les essais; elle est composée de MM. Schwarz, colonel fédéral; Philippin, Crinsoz de Cottens, lieutenants-colonels fédéraux; Meyer et Arnold, commandants de bataillon.

Ensuite de la réc nte décision des Chambres et dans le but de procurer de meilleures armes à feu portatives à notre armée, le Conseil fédéral a chargé son département militaire de s'adresser aux cantons pour leur demander un rapport sur les expériences faites, de même que leurs avis et leurs vœux à cet endroit. De plus il a nommé une commission d'experts qu'il charge de procéder aux expériences et essais nécessaires, commission composée de MM. les colonels Wurstemberger, à Berne; Weiss, intendant de l'arsenal de Zurich, des lieutenants-colonels Noblet, de Genève et Bruderer de St-Gall. Les présidents des commissions du Conseil national et du Conseil des Etats nommées dans la dernière session seront prévenus des jours fixés pour les essais principaux, afin que ces commissions soient en mesure de s'y faire représenter.

Afin que les cantons ne se laissent pas induire en erreur et dans des dépenses inutiles par les dernières résolutions de l'Assemblée fédérale en matière d'habillement et d'équipement militaire, notamment par l'arrêté du Conseil des Etats dans cette affaire, le Département militaire fédéral a été autorisé à leur adresser une circulaire dont le but essentiel est de recommander aux cantons de se borner, jusqu'à la fixation définitive de la nouvelle tenue à pourvoir pour le moment leurs recrues simplement de la petite tenue, afin qu'une fois le nouvel uniforme adopté, les hommes dont il s'agit puissent compléter le leur d'après les prescriptions fédérales qui auront été admises pour règle générale en Suisse.

MM. les colonels Ch. Veillon et Hauser ayant décliné leur mandat d'inspecteurs d'infanterie par la raison qu'ils ignorent la langue en usage dans leurs arrondissements respectifs, le Conseil fédéral vient de décider qu'il y aura échange d'arrondis-